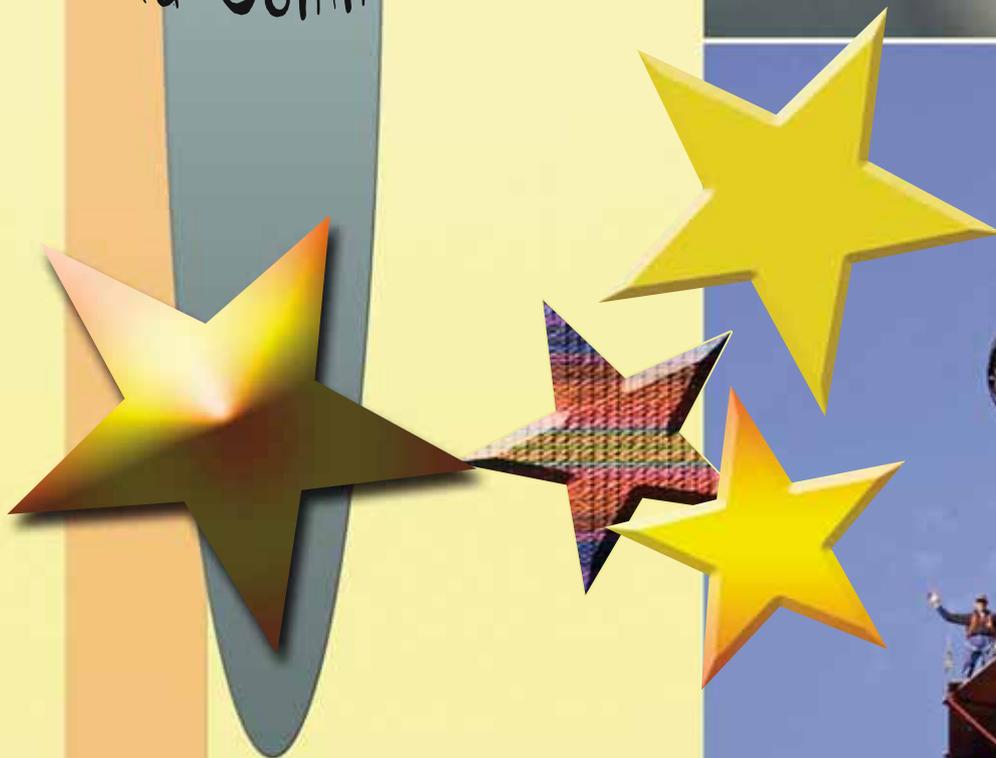


Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Numéro 69
Décembre 2006

Repères ...

La vie de nos commerces ...

→ Le 20 novembre 2006 :
Dim'emball : inauguration pour une nouvelle gérance

Depuis le 1^{er} octobre, Lydie KUENY a repris la gérance de « Dim'emball », papeterie et décors, au 30 rue de la République, assurée auparavant pendant 15 ans par Paulette GRIENENBERGER, qui reste au magasin jusqu'à la fin de l'année pour une bonne passation de relais. Le magasin compte plus de 2000 références avec un large choix en idées cadeaux, en particulier pour Noël.

Le 20 novembre a eu lieu l'inauguration en présence de la Municipalité, bien sûr de Raphaëli KUENY et Etienne GRIENENBERGER, mais aussi des Commerçants de l'ACAW dont le Président Fabien DIETSCHY, et d'amis.



Photo DNA

Evénements au fil des jours ...

→ Le 14 octobre 2006 :
Rencontre-débat sur le bilinguisme

Le Comité Fédéral des Associations pour la Langue et la Culture Régionales et « Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle » ont organisé au Forum une matinée – débat dont le sujet était « La dimension économique de la langue régionale et ses enjeux dans le Sundgau ».

La dimension économique de la langue régionale et ses enjeux prennent toute leur importance quand on connaît l'évolution très défavorable des taux de chômage en Alsace.

Malheureusement, les compétences linguistiques des jeunes en langue régionale (allemand standard et dialectes germaniques) sont en forte régression, alors que le monde économique exige de plus en plus une connaissance

forte de l'allemand standard. De ce fait, malgré l'augmentation du nombre de frontaliers en Suisse du Nord-Ouest, ce ne sont plus nos jeunes qui peuvent profiter de ces possibilités d'embauche.

D'éminentes personnalités françaises et allemandes du monde professionnel, enseignant et politique ont participé à ce très intéressant débat.



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN
Mise en page : Francine HOFF
Impression : Imprimerie KAUFFMANN - Tagsdorf

Sommaire



MAIRIE DE WALDIGHOFFEN :

* 2, place Jeanne d'Arc
* 03 89 25 80 26
* mairie.waldighoffen@wanadoo.fr

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 22 septembre 2006

Page 13 ▶ Conseil Municipal du 20 octobre 2006

Page 20 ▶ En bref - Concert du 22 décembre à l'église

Page 21 ▶ Travaux

Page 22 ▶ Cent ans de Poste à Waldighoffen

Page 24 ▶ UNC - Assemblée générale du Sous-groupe d'Altkirch

Page 25 ▶ Faites le bon numéro

Page 26 ▶ Anniversaires

Page 27 ▶ État Civil - Liste électorale - Papiers

Page 28 ▶ Fête des Retraités



Editorial

Carpe Diem ...



... Écrivait déjà le poète romain HORACE, voilà 2000 ans, peu avant la naissance du Christ, dont la prochaine fête de NOEL nous rappelle l'événement.

CARPE DIEM : CUEILLE LE JOUR QUI PASSE .

UN AUTOMNE EXCEPTIONNEL

Cette fin d'année 2006 présente un caractère tout à fait particulier qui ne doit pas manquer de nous interpeller.

Des températures en novembre et début décembre égales voire supérieures à celles du mois d'août dernier.

De magnifiques journées ensoleillées qui refléussent nos jardins, font chanter les oiseaux dès poltron minet, comme aux plus beaux jours du printemps ou de l'été.

Une fête de NOEL qui approche à grands pas dans une ambiance toute différente de celle que nous connaissons habituellement.

Une nouvelle Année qui paraît s'annoncer dans un climat nouveau en pleine évolution.

UNE ANGOISSE PERMANENTE

Comment vivons nous ce phénomène particulier?

Dans un premier temps, nous sommes submergés par le tourbillon dramatisé qui nous entoure : l'information et l'analyse immédiates avec leurs conclusions, définitives comme celles qui les ont précédés la veille et qui suivront demain.

Puis, si on prend le temps de relativiser le flash par le recul et la synthèse, on ne peut que se rendre compte que si le phénomène est effectivement exceptionnel, il n'en a pas moins déjà existé et pouvait donc se reproduire...à une fréquence d'autant plus rare que son caractère s'avère plus extrême.

Et du coup, si nous savons nous libérer du tyran médiatique qui nous conditionne de toute part, notre perception de l'événement change du tout au tout !

Au lieu d'une sourde inquiétude de fin du monde en train de s'écrouler, s'installe le privilège de vivre à nouveau une merveilleuse journée en attendant que la normalité reprenne ses droits.

BONNE FETE DE NOEL – MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNEE 2007

SUBIR les difficultés, **S'INQUIETER** des heureux événements

Ou simplement

CUEILLIR le jour qui passe

Décidément le choix qui nous est ouvert jour après jour, n'a finalement pas changé depuis 2000 ans !

En cette fin d'année, je souhaite à chacune et à chacun de savoir récolter les fruits de 2006 pour mieux cueillir la vie en 2007.

REJOUISSONS-NOUS pour ce que nous avons déjà pu réussir,

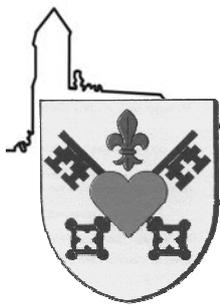
REBONDISONS sur les difficultés et obstacles rencontrés,

ACCUEILLONS chaque jour de la nouvelle année comme une nouvelle page à écrire par chacun dans une Communauté riche de son histoire récente et plus ancienne.

ET QUE LE COURAGE ET LA CHANCE NOUS ACCOMPAGNENT !

Votre Maire
Henri HOFF





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 22 septembre 2006

Le 22 septembre 2006, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 15 septembre 2006.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire,
M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : M. Etienne GRIENENBERGER (procuration à M. Raphaël KUENY), MM Jean-François EGLIN, non excusé, Dominique BILLAND, non excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 19h05 en passant à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de commencer par le point 9 inscrit à l'ordre du jour, M. REINHARDT, de la SEMHA, s'étant déplacé afin de présenter à l'assemblée le dossier de consultation des bureaux d'études chargés de réaliser l'étude de faisabilité de la rénovation de la salle polyvalente.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 AOUT 2006

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres et présents et représentés, approuve le compte-rendu de la réunion du 18 Août 2006, à l'exception de MM Olivier HEISSLER et Michel NUSSBAUMER, qui s'abstiennent (absents à la réunion).

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

♦ parcelle cadastrée Section 7, n°411/33, d'une contenance de 1 are13
terrain non bâti – rue de Ferrette
appartenant à M. SCHMITT Bernard
Acquéreur : M. IMBER Eric

♦ parcelle cadastrée Section 1, n° 473/55, d'une contenance de 10 ares 90
terrain bâti – rue Bellevue
appartenant à M. GUTZWILLER Patrick
Acquéreur : Malek YAHIA

♦ parcelle cadastrée Section 1, n°488/55, d'une contenance de 0.28 are
terrain non bâti – rue Bellevue
appartenant à M. GUTZWILLER Roland
Acquéreur : Malek YAHIA

Le chemin rural longeant la parcelle 55 et 473/55 ne pourra être aliéné et devra demeurer libre d'accès.

3. FINANCES

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur EGLIN René qui fait le point sur la situation actuelle d'exécution du budget 2006 en section de fonctionnement, ainsi que les prévisions pour la fin de l'année.

3.1 Décision Modificative

BUDGET 2006 Chapitres budgétaires		CREDITS PREVUS	BESOINS REELS Pour 2006	COMPLEMENT DE CREDITS NECESSAIRES
60612	Electricité	28 000,00	30 000,00	2 000,00
60633	Fourniture de voirie (sel de déneigement)	8 000,00	12 000,00	4 000,00
61522	Bâtiments (entretien)	35 000,00	28 000,00	-7 000,00
61523	Voies et réseaux (entretien)	20 000,00	28 000,00	8 000,00
61551	Matériel roulant (entretien)	3 000,00	8 000,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	18 500,00	19 000,00	10 500,00
6226	Honoraires	6 000,00	20 000,00	14 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	17 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	31 000,00	31 000,00
	(régularisation du 61522)			
6574	Subventions aux associations	9 000,00	14 000,00	5 000,00
66111	Intérêts sur emprunts	69 000,00	79 000,00	10 000,00
		198 500,00	296 000,00	87 500,00

Pour assurer le financement du complément de crédits nécessaires, Monsieur EGLIN fait les propositions suivantes :

- diminuer le virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement de 87 500 €,
- En contrepartie de cette diminution du prélèvement du compte 023, une réduction équivalente de 87 500 € est opérée sur le remboursement de la dette en capital du prêt relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne, remboursable en 2008.

Par ailleurs, Monsieur EGLIN informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de virement de crédit a été pris concernant le transfert de 10 000 € du compte "dépenses imprévues" au compte 616 "assurances" .

EXPLICATIONS RÉSUMÉES QUANT AUX CAUSES DES CREDITS COMPLEMENTAIRES NÉCESSAIRES AU TITRE DE LA GESTION 2006

- 60612 Electricité : Relèvements tarifaires et augmentation quantitative – éclairage public et bâtiments communaux – (2005 : 27 500 €)
- 60633 Sel de déneigement : Hivers 2005/2006 particulièrement rigoureux (2005 : 8 000 €)
- 61522 Bâtiments : Incluaient les frais de nettoyage transférés au compte 6283, mais dépenses nouvelles :
 - ♦ salle polyvalente
 - ♦ moteur de volée de cloches
 - ♦ réparation de lampadaires
 - ♦ réfection statue Jeanne d'Arc
 - ♦ Monuments aux Morts
- 61523 Voies et réseaux : Surcoûts liés notamment :
 - ♦ à l'abattage de peupliers : 6 500 €
 - ♦ aux travaux de curage des tabourets siphons : 3 000 €
 - ♦ au remplacement de mâts d'éclairage : 2 800 €
- 61551 Matériel roulant : Réparation tracteur et acquisition d'une lame de déneigement : 4 300 €
- 616 Assurances : Assurance Dommage-Ouvrage du groupe scolaire : 16 091 € non transférable en investissement.
- 6232 Fêtes et cérémonies : Repas personnes âgées 2005 : 3 000 €
Cadeau et réception
- 6226 Honoraires : Surcoût liés aux litiges du groupe scolaire : 10 000 €
Affaire SIRGUEY et zone Commerciale Eberling : 6 000 €

- **6283 Frais de nettoyage** : Antérieurement imputés au compte 61522 qui est réduit partiellement. Au regard du coût élevé, une réflexion quant au recrutement de salariés à temps partiel via l'ANPE (contrats aidés à 60 voir 80%) est en cours.
- **6574 Subv. aux associations** : Prise en charge des travaux de rénovation du presbytère : 8 535 €
- **66111 Intérêts sur emprunts** : En raison du retard dans le versement des subventions attendus au niveau du groupe scolaire, l'avance de trésorerie de 450 000 € (crédit mutuel) n'a pu être remboursée à ce jour. Par ailleurs, les taux d'intérêts ont été relevés depuis le début de l'année. Cette dernière incidence est neutre car en contrepartie, l'amortissement du capital est diminué à due concurrence.

Les dépenses supplémentaires ainsi détaillées ont fait l'objet, pour l'essentiel, de décisions antérieures du Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Constatant que les crédits inscrits au budget 2006 en section de fonctionnement sont insuffisants,

- APPROUVE** le virement en Section de Fonctionnement du crédit de 87 500 € du chapitre 023 au chapitre 021,
- APPROUVE un virement de crédit** :
 - ▶ de 2 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 60612 – Electricité
 - ▶ de 4 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 60633 – Fournitures de voirie
 - ▶ de 1 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 61523 – Voies et réseaux
 - ▶ de 5 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 61551 – Matériel roulant
 - ▶ de 10 500 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 616 – Primes d'assurance
 - ▶ de 14 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 6226 – Honoraires
 - ▶ de 5 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 6232 – Fêtes et cérémonies
 - ▶ de 31 000 € du compte 1641 – Emprunts, au compte 6283 - Frais de nettoyage des locaux
 - ▶ de 5 000 € du compte 1641- Emprunts, au compte 6574 – Subventions aux associations
 - ▶ de 10 000 € du compte 1641- Emprunts, au compte 66111- intérêts sur emprunts

3.2 Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances, informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie de 450.000€ ouverte auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, est arrivée à terme le 10 septembre 2006. A titre de précaution, et pour pallier à tout imprévu, Monsieur EGLIN propose de reconduire la ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois, en précisant qu'elle ne sera sollicitée qu'en cas de besoin ponctuel.

En outre, cette ligne de trésorerie pourrait servir à rembourser toute ou partie de la ligne de trésorerie qui a été souscrite en janvier 2006 auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE et entièrement utilisée, et dont les intérêts sont plus élevés.

En conséquence, Monsieur EGLIN propose d'adhérer aux conditions de l'offre de la Caisse d'Epargne Alsace :

- ~ montant de 450 000 €
- ~ durée : 12 mois
- ~ taux : taux révisable indexé T4M (marge de 0,15 %)

La dernière cotation du T4M pour le mois d'août 2006 est de 2.96 %

- ~ disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité
- ~ intérêts : trimestriels

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** de reconduire la ligne de trésorerie de 450 000 € pour une durée de 12 mois, auprès de la Caisse d'Epargne Alsace,
- DECIDE** de retenir le taux T4M – taux actuel : 2.96 % + 0.15 %,
- AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer le contrat de reconduction de la ligne de trésorerie de 450 000 € en vertu de la délégation qui lui a été conférée par délibération du 05.11.2001.

3.3 Conditions de prise en charge par la Commune des travaux de rénovation de l'Eglise

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
11.05.2006	5	Rénovation de l'Eglise

Monsieur EGLIN rappelle qu'il a été décidé que l'ensemble des travaux de rénovation de l'Eglise sera pris en charge financièrement par la commune, étant entendu que le Conseil de fabrique participera en fonction de ses capacités financières par le biais d'un Fonds de concours, et ceci dès que les montants engagés seront connus avec davantage de certitude.

Une circulaire émanant de la Sous-Préfecture d'Altkirch en date du 29 novembre 2005 rappelle la réglementation applicable en ces termes :

« la commune est tenue d'intervenir financièrement en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique justifiée par les comptes et budget. » (art. I.2543-3-3 du C.G.C.T. ; article 92 du décret du 30 décembre 1809 modifié)

Aussi, Monsieur le Maire confirme :

- que les délibérations ultérieures actant de la prise en charge par la commune des travaux de rénovation de l'Eglise ont été prises au vu du budget de la fabrique de l'église,
- que les comptes du budget du Conseil de Fabrique ont révélé leur insuffisance en la matière,
- que ceci justifie l'intervention financière de la commune,
- que les autres dépenses se rapportant à l'Eglise ou au presbytère seront prises en charge par la fabrique d'église.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- CONSTATE** l'insuffisance des fonds du Conseil de Fabrique,
- AUTORISE** le Maire, au vu de cette insuffisance, à lancer les travaux de rénovation de l'Eglise.

4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE LANG : AVENANT N°1 AU MARCHE EN CER

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
2.09.2005	2	Aménagement du site Lang

Les travaux sont en passe d'être terminés. Il reste la fontaine et quelques plantations à faire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'est avéré nécessaire de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- ☐ La démolition de l'ancienne chaufferie et d'une remise, à cheval sur la limite,
- ☐ L'enlèvement de fondations en béton armé,
- ☐ La réfection de façade suite à la démolition de l'ancienne chaufferie,
- ☐ La fabrication et la pose d'une poutre en béton armé sur le canal,
- ☐ La reprise du tablier sur le pont d'accès Sirguey.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 29 500 € HT, soit 35 282 € TTC.

Le nouveau montant du marché souscrit avec l'entreprise EN CER passe ainsi de 354 961,40 € TTC à 390 243,40 € TTC.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour 22 septembre 2006 et a donné un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°1 au marché EN CER.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de l'entreprise EN CER, lot unique – Voirie – Eau Potable – Assainissement- Eclairage Public - Plantations, pour un montant de 35 282 € TTC,
- CONSTATE** que les crédits sont disponibles sur l'article 2315 opération 56 de la Section Investissement du budget 2006,
- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1.

5. AMENAGEMENT ZONE EBERLING : ETUDES PRELIMINAIRES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'étude préliminaire élaborée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace concernant l'équipement de la zone Eberling.

Une étude générale sera menée à terme en collaboration avec la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

La C.C.I. propose une variante concernant l'accès. Elle suggère un tracé plus direct entre la RD9b et le secteur NA, future zone d'implantation de la maison médicalisée, en utilisant l'emprise de la voie de desserte de la Centrale Thermique EDF.

Est jointe une étude des taxes professionnelles communales et intercommunales et des taux qui seraient envisageables dans l'hypothèse de la mise en place d'une TP de zone.

Le bureau d'études KPMG pourra aider à mener cette réflexion sur le choix entre TP de zone ou TP unique.

Il conviendra de déterminer enfin qui, de la Commune ou de la Communauté de Communes, assurera la maîtrise d'ouvrage, sachant que la structure intercommunale bénéficiera probablement du versement de la DDR, alors que la commune ne peut escompter qu'une aide minimum.

La S.E.R.M. est chargée de s'occuper de l'aménagement des accès et viabilités extérieurs. L'A.D.A.U.H.R. s'est vue confier une étude sommaire portant sur l'aménagement de la zone EPAHD. Une réunion avec ces différents intervenants aura lieu le 28 septembre afin de réfléchir à une coordination globale de l'aménagement de la zone.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur DELEAU, d'Ecomarché a fait une proposition d'implantation sur la zone d'activités Eberling. Par ailleurs, la société DUPOUX-KIRCHER a déposé le 10 Août dernier un pourvoi en cassation concernant le rejet par la cour d'appel de Nancy de sa requête en annulation de la décision du tribunal administratif de Strasbourg, annulant l'autorisation de la CDEC pour l'implantation d'un SUPER U.

La société DUPOUX-KIRCHER a l'intention de déposer un nouveau dossier devant la C .D.E.C., avec une surface de vente réduite (1 500 m² environ)

Ce point fera l'objet d'un débat lors d'une réunion prochaine du Conseil Municipal.

6. CENTRE DE SECOURS : ECHANGES COMMUNE/CONSORTS WERMUTH

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.05.2006	6	Nouveau Centre de secours
16.06.2006	13.1	Terrains WERMUTH : échanges

En vue d'obtenir la maîtrise foncière du terrain d'assiette du futur Centre de Secours, un accord avait été trouvé entre Monsieur le Maire d'une part, Monsieur et Madame WERMUTH Paul d'autre part :

- ♦ ces derniers s'engagent à céder à la Commune la parcelle cadastrée Section 8 n°31, sur une base tarifaire de 3 186 € l'are, que le Conseil Municipal a approuvé lors de la séance en date du 11 mai 2006,
- ♦ une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée Section 8, n°201 est cédée à M. WERMUTH, en échange de laquelle ce dernier s'engage à céder à la commune une portion triangulaire à détacher de la parcelle cadastrée Section 8 n°295,
- ♦ une modification de la limite parcellaire, côté cimetière, décidée entre la Commune et les consorts WERMUTH.

Le cabinet de géomètres-experts OSTERMANN a transmis les plans d'arpentage correspondants, qui ont été signés par les parties, en vue de leur enregistrement au service du cadastre.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

CONFIRME son accord en vue de l'échange des terrains suivants, à savoir :

♦ Monsieur et Madame WERMUTH Paul cèdent à la Commune :

- 116 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section 8, n°295, « village »,
- 115 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section 8, n°43, « rue d'Oberdorf ».

♦ en échange de quoi, la Commune cède à Monsieur et Madame WERMUTH Paul :

- 200 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée Section 8 n°201, « rue d'Oberdorf »,
- 11 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée Section 8 n°42, « village ».

FIXE la valeur d'échange à 3 186 € l'are, soit :

♦ Concernant la cession des terrains appartenant à Monsieur et Madame WERMUTH :

- 3 695,76 € pour les 116 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section 8, n°295, « village »,

- 3 663,90 € pour les 115 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section 8, n°43, « rue d'Oberdorf ».
- ✦ **Concernant la cession des terrains appartenant à la Commune de WALDIGHOFFEN :**
 - 6 372 € pour les 200 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée Section 8 n°201, « rue d'Oberdorf »,
 - 350,46 € pour les 11 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée Section 8 n°42, « village ».
- DECIDE** que l'échange des terrains aura lieu moyennant une soulte de 637,20 € de la part de la Commune de WALDIGHOFFEN, en faveur de Monsieur et Madame WERMUTH Paul,
- DECIDE** de confier la rédaction de l'acte à la SCP BAUEMLIN-KOENIG (Altkirch),
- AUTORISE** le maire à signer l'acte d'échange,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent, et à régler les dépenses correspondantes.

7. URBANISME : PROJET DE MORCELLEMENT DE LA ZONE NAA – RUE DES VERGERS

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
7.12.2005	11	Zone NAA Rue des Vergers : plan d'aménagement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan d'intention d'aménagement foncier de la zone NAA dans la Rue des Vergers (cf. article NA 1.2. du P.O.S.), faisant suite aux réunions d'information qui se sont tenues en mairie successivement le 8 février et le 3 mai 2006 avec les propriétaires concernés.

Ces derniers ont approuvé en définitive un plan d'intention de morcellement de leurs parcelles établi par le Cabinet de géomètres OSTERMANN, garantissant ainsi la constructibilité de l'ensemble des parcelles incluses dans ce périmètre.

Ainsi, conformément au plan ci-joint, il est établi que :

- ~ l'accès au terrain revenant à M. et Mme LUTZ se fera par la Rue Bellevue,
- ~ l'accès au terrain revenant à M. METZGER se fera par la voie reliant la Rue Bellevue à la RD 9 bis, au droit de la propriété MOLINA,
- ~ l'accès au terrain revenant à Mme GROELL se fera par la rue des Vergers,
- ~ l'accès au terrain revenant à l'indivision SCHIELIN René se fera par la rue des Vergers,
- ~ l'accès au terrain revenant à Mme DOUBS se fera par la rue de la République, au droit de la parcelle cadastrée n°30 Section1.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis favorable** sur le plan de réaménagement de la zone NAA sise rue des Vergers, signé par les propriétaires, annexé à la présente délibération,
- EMET un avis favorable** pour la délivrance de permis de construire sur les propriétés concernés.

8. PROGRAMME DES TRAVAUX DE L'ONF

8.1 Programme des travaux d'exploitation

L'ONF a fait parvenir le programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes, pour l'année 2007.

- Prévision des coupes à façonner : 120 m3
- Prévision des recettes brutes: 4 260 € HT
- Prévision des dépenses d'exploitation : 1 230 € HT, en régie
960 € HT, de débardage
- Prévision de la recette nette : 2 190 € HT
2 070 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation – Etat de prévisions des coupes de la forêt communale de Waldighoffen pour l'année 2007 tel que présenté par l'ONF,

- AUTORISE** le Maire à signer le programme des travaux d'exploitation – Année 2007.

8.2. Programme des travaux patrimoniaux

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2007 ? établi par l'ONF.

- travaux courants : 1 200 € HT
- fauchage des accotements : 150 € HT

L'ensemble des travaux d'exploitation s'élève à 1516,55 € TTC, qui se répartissent de la façon suivante :

- travaux en régie : 1 200,00 € TTC
- travaux d'entreprise : 316.55 € TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le programme des travaux patrimoniaux – Année 2007 tel que présenté par l'ONF,
- AUTORISE** le Maire à signer le programme des travaux patrimoniaux 2007 pour la forêt communale de WALDIGHOFFEN.

9. ETUDE DE FAISABILITE DE LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Rappel des délibérations :

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.02.2006	12	Salle polyvalente
16.06.2006	8	consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur REINHARDT débute par un rapide rappel de l'état des lieux. Le bâtiment actuel de la salle polyvalente couvre une surface de plancher d'environ 1300 m². La couverture ainsi que les menuiseries extérieures nécessitent un remplacement urgent. Le second œuvre et les finitions sont très détériorés.

L'intérêt de cette opération serait de pouvoir dissocier l'activité festive de l'activité sportive. Les bureaux d'études ont pour tâche de faire des propositions en ce sens, en envisageant la fermeture du hangar métallique, qui serait réservé à l'activité festive, tandis que la salle polyvalente proprement dite serait destinée à l'activité sportive exclusivement.

Il y aurait deux entrées distinctes ; les vestiaires et les sanitaires resteraient communs.

La surface globale passerait à 1890 m², et serait répartie de manière à permettre une utilisation simultanée.

Descriptif de la mission

1. Tranche ferme :

- a) Diagnostic complet du bâtiment existant – descriptif et chiffrage des travaux nécessaires, gradués selon leur urgence
- b) Etude des 3 scénarios avec descriptif des travaux et évaluation financière

2. Tranche conditionnelle : suivi des travaux de réfection.

Les membres du Conseil Municipal pourront décider de libérer cette tranche conditionnelle sans qu'il soit besoin de refaire une nouvelle consultation.

Monsieur HEISSLER demande si un usage simultané -sportif et festif - est envisageable sans entraîner trop de contraintes, notamment sonores.

C'est possible à condition de prévoir les aménagements acoustiques en conséquence (seuil d'isolement phonique suffisant). M. REINHARDT se propose de demander l'évaluation de ce coût aux bureaux d'études.

Monsieur KRICK avance une autre solution : hormis la rénovation de la salle polyvalente pour un usage sportif, le hangar réhabilité pourrait servir à l'organisation de manifestations telles que marché aux puces, expositions..., tandis qu'une salle de spectacle serait construite à part.

Monsieur REINHARDT souligne qu'il existe des tribunes télescopiques permettant en effet d'aménager une salle des fêtes en salle de spectacle, de même qu'il existe des scènes escamotables ; tout dépend de la détermination précise de la destination des locaux et du coût.

Monsieur HEISSLER rajoute qu'une fois la salle polyvalente réaménagée, il conviendra de prévoir les aménagements nécessaires permettant d'accueillir l'Expo-Habitat sans craindre de dégâts matériels.

Calendrier

L'étude de faisabilité pourrait être présentée d'ici la fin décembre, un démarrage des travaux de réfection étant envisageable à partir du printemps prochain.

Monsieur le Maire remercie M. REINHARDT pour sa présentation claire et détaillée.

10. GROUPE SCOLAIRE : VERIFICATIONS ELECTRIQUES PERIODIQUES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le rapport final concernant les travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire, élaboré par le bureau de contrôle SOCOTEC, sera fourni prochainement. Ainsi, la commune sera en mesure de demander le passage de la commission de sécurité, qui n'a pas fait de visite depuis la réouverture du groupe scolaire. A ce titre, la commission de sécurité devra disposer de tous les rapports annuels de vérifications nécessaires (gaz, électricité, chaufferie, alarme...).

C'est dans le cadre de cette obligation que Monsieur le Maire présente le projet d'abonnement concernant les vérifications électriques périodiques annuelles du groupe scolaire, présenté par SOCOTEC, pour un montant annuel de 290 € HT, soit 346,84 € TTC.

Lors des dernières consultations, ce prestataire a toujours été le moins-disant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le projet d'abonnement pour les vérifications électriques périodiques annuelles du groupe scolaire présenté par SOCOTEC,
- AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget 2006, au compte 61522.

11. DIVERS

11.1. Captage des Eaux de ruissellement Rue des Ecureuils

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.07.2006	12	Divers
18.08.2006	7	Captage des eaux de ruissellement Rue des Ecureuils

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur EGGENSPIELER qui présente deux devis supplémentaires se rajoutant au devis de l'entreprise ENCER, d'un montant de 5 989.50 € HT, soit 7 163.44 € TTC, présenté lors de la précédente séance du Conseil Municipal, à savoir :

- devis de l'entreprise BROGLE BTP (Altkirch), d'un montant de 9 493,67 € HT, soit 10 673,16 € TTC,
- devis de l'entreprise DIETLIN (Ferrette), d'un montant de 10 459.50 € HT, soit 12 509,56 HT.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de s'en tenir à l'entreprise la moins-disante et présentant les garanties requises de bonne exécution.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise ENCER, d'un montant de 5 989.50 € HT, soit 7 163.44 € TTC,
- CHARGE** le Maire de l'exécution des travaux,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits en Investissement au budget 2006 à l'opération 22 : *extension des réseaux publics*.

11.2. PVR Rue des Perdrix : raccordement France Telecom

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.07.2006	6	PVR Rue des perdrix

Le cabinet de Géomètres OSTERMANN chargé de la maîtrise d'oeuvre du P.V.R. Rue des Perdrix a transmis à la commune le devis concernant les travaux de raccordement FRANCE TELECOM, qui s'élève à 796,88 € HT, soit 953,07 € TTC.

Ce montant a été pris en compte dans l'estimation des participations financières.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** le devis présenté par FRANCE TELECOM, d'un montant de 796,88 € HT, soit 953,07 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits en Investissement au budget 2006 au compte 2315 - opération 25 « *PVR Rue des Perdrix* »

11.3 Atelier de menuiserie : mise en place d'une porte sectionnelle

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de mettre à l'abri le tracteur à l'approche de la saison hivernale.

Par ailleurs, il s'avère que l'achat en gros du sel de déneigement en début de saison serait financièrement rentable pour la Commune par rapport à des fournitures au coup par coup.

Ainsi le sel conditionné en packs de 500 kilos serait au même prix que celui livré en vrac, à condition d'une livraison par 25 palettes. Cela permettrait l'utilisation d'un sel sec, plus performant.

Aussi, Monsieur le maire propose de poser une porte sectionnelle d'accès aux ateliers de menuiserie, à commande électrique. Il présente à cet effet le devis de l'entreprise MARY SARL (Waldighoffen), d'un montant de 3 245.60 € HT, soit 3 881,74 € TTC.

Monsieur EGGENSPIELER donne toutes indications utiles, notamment sur le détail des prix qui lui paraît très intéressant. Le délai de pose est de 6 semaines après commande.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise MARY SARL, d'un montant de 3 245.60 € HT, soit 3 881,74 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits en investissement au budget 2006 au compte 2313 - opération 51 *Aménagement locaux communaux et logements*.

11.4 Recensement complémentaire – indemnisation de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement complémentaire aura lieu du 1^{er} au 15 octobre 2006. Seront recensés uniquement les logements ou maisons neuves ; il n'y aura donc pas d'évaluation de population fictive.

Les dépenses occasionnées incombent à la Commune à savoir :

- ♦ 1,37 € par logement neuf ou immeuble en chantier à verser à l'INSEE,
- ♦ remboursement des frais de déplacement et de mission du conseiller technique désigné par l'INSEE ;
- ♦ une vacation ne devant pas excéder 3,05 € par logement ou immeuble en chantier à verser à l'agent recenseur.

Compte-tenu des difficultés rencontrées, plusieurs passages étant souvent nécessaires, Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'agent recenseur un taux de vacation de 3,05 € par logement neuf ou immeuble en chantier.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** d'accorder à l'agent recenseur 3,05 € par logement neuf ou immeuble en chantier recensé.
- APPROUVE** le paiement à l'INSEE d'une somme forfaitaire de 1,37 € par logement neuf ou immeuble en chantier recensé.
- APPROUVE** le remboursement des frais de déplacement et de mission du conseiller technique désigné par l'INSEE.

11.5 Tarification droit de place

<u>Rappel des délibérations :</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
31.03.2006	9.2	Actualisation des tarifs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, après discussion avec les intéressés, de revoir le tarif des droits de place qui avait été porté à 2,00 € par mètre d'étagage lors de la séance du 31 mars 2006.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE** le montant des droits de place concernant le marché hebdomadaire de Waldighoffen à un tarif unique forfaitaire de 3.00 €,
- DECIDE** que ce tarif unique forfaitaire sera perçu à compter du 1^{er} janvier 2007,
- AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté modificatif correspondant.

11.6 Cession d'une parcelle communale sise Impasse des Alouettes à Mme BRUNNER et M. SCHEIDECK

<u>Rappel des délibérations :</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.05.2006	9	résidence les jardins du Sundgau

Monsieur le maire informe l'Assemblée que les parcelles constituant la voirie de l'ensemble immobilier « les Jardins du Sundgau » ont été rétrocédées à la Commune.

A également été rétrocédée la parcelle cadastrée Section 7 n°240/180, qui intéresse Madame BRUNNER Sandra, qui souhaite s'en porter acquéreur, ainsi que Monsieur SCHEIDECK Cédric.

Cette parcelle est située en zone NAa du POS ; Monsieur le Maire propose cependant après discussion d'appliquer le tarif de 600 € l'are correspondant à la valeur estimée des Domaines pour des parcelles en zone NA, étant entendu que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge du demandeur.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord** concernant la vente de la parcelle communale cadastrée Section 7 n°240/180 à Mme BRUNNER Sandra ainsi que M. SCHEIDECK Cédric,
- FIXE** le prix de vente à 600 € l'are,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

Interventions :

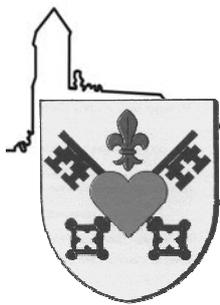
- ~ Monsieur HEISSLER signale qu'un fossé est complètement bouché au-dessus de la rue de Bâle. Monsieur EGGENSPIELER tout en faisant remarquer que son entretien est du ressort de l'Association Foncière, ira constater.
- ~ De l'eau suinte toujours sur le trottoir depuis le terrain d'assiette de l'ancien restaurant Enderlin. Cela provient de sources existantes ; des études sont en cours pour y pallier.
- ~ Rue du 19 novembre : Monsieur HEISSLER insiste sur le danger que constitue cette voie en l'absence de trottoir, notamment pour les enfants qui se font frôler par les camions. Il faudrait prévoir d'urgence un passage correct pour les piétons.
- ~ Chalets : des gravats ont été déposés sur le chemin qui monte à droite à l'arrière des chalets. Monsieur le Maire pense que cela se situe sur le domaine communal de Riespach, néanmoins Monsieur EGGENSPIELER ira s'en assurer.

Monsieur KUENY signale qu'il n'y a pas de lumière à la sortie du FORUM. Monsieur EGGENSPIELER a d'ores et déjà demandé que cela soit réparé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu vers la mi-octobre.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 20 octobre 2006

Le 20 octobre 2006, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 12 octobre 2006.

Sous la présidence de M. René EGLIN, Adjoint

Etaient présents : Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, M. EGLIN René, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, excusé, Jean-François EGLIN (procuration à M. Henri HOFF), MM Dominique BILLAND, non excusé, Michel NUSSBAUMER non excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé.

Monsieur le Maire s'étant annoncé avec du retard, Monsieur René EGLIN, Adjoint, ouvre la séance à 19h40 en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2006

Ce P.V. n'ayant pas été envoyé aux membres du Conseil avant la réunion, ce point est reporté à la prochaine séance.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

~ parcelle cadastrée Section 2, n°336/202, d'une contenance de 34 ares 79 terrain non bâti – rue de Willer

appartenant à : - M. BAEUMLIN Marc Antoine pour 1/3

- M. et Mme SCHNOEBELEN / BAUEMLIN Line Marie pour 1/3

- M. BAEUMLIN Bernard Marie pour 1/3

Acquéreur : M. et Mme HEINIS Pierre

3. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

3.1. Rénovation de l'Eglise : travaux de chauffage

M. EGLIN revient sur le programme estimatif des travaux de rénovation de l'Eglise. Ce dernier inclut des travaux de passage au combustible gaz et de mise en conformité de la chaufferie.

Le coffret GDF est d'ores et déjà mis en place.

L'entreprise HEINIS a présenté un devis concernant le raccordement gaz du foyer et de l'église (chaudière unique), d'un montant de 5 400 € HT, soit 6 458,40 € TTC. D'autres devis ont été demandés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Constatant que les crédits d'investissement inscrits au compte 2313 opération 54 - Rénovation de l'église - sont insuffisants,

APPROUVE le virement de crédit de 10 000 € du compte 2315 opération 40 – *Sécurité en traverse d'agglomération* – au compte 2313 opération 54 – *Rénovation de l'Eglise*.

3.2. Transfert de compétence Eau à la Communauté de Communes III et Gersbach : opération d'ordre

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant qu'il y a lieu de constater sur la Commune la mise à disposition des subventions perçues au profit du budget général de la CCIG, en procédant à une opération d'ordre non budgétaire,

- DECIDE** un virement de crédit d'un montant de 67 571,65 € du compte 1323 –*subventions du département* – au compte 2492 – *mises à disposition dans le cadre du transfert de compétence (subventions travaux AEP)*.

4. ASSURANCE DU PERSONNEL : RENEUVELLEMENT DU CONTRAT DE COTISATION CNP

Rappel des délibérations :

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
7.12.2005	10.4	Contrat CNP

M. EGLIN rappelle au Conseil Municipal les conditions du contrat d'assurance souscrit auprès de la CNP, et couvrant les risques décès – maladie – accidents du personnel permanent affilié à la CNRACL, le contrat en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2006.

Compte tenu des conditions du contrat, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de renouveler, pour une nouvelle période de 1 an, le contrat proposé par la CNP, à savoir :
- Régime du contrat : géré en répartition
 - Garanties souscrites : décès – maladie ou accident de vie privée – maternité – adoption – accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelles
 - Franchise : uniquement sur maladie ordinaire : 15 jours par arrêt
 - Taux de cotisation : en diminution : 4.90 % (au lieu de 5,02 % pour 2006)
 - Prise d'effet et durée : du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec la CNP.

5. ZONE EBERLING

5.1 Demandes d'autorisation auprès de la CDEC

5.1.1. Création d'un SUPER U

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur DELEAU, représentant la SA WALDIJO, gérant de l'enseigne ECOMARCHE à Waldighoffen, lui a adressé une demande d'installation dans la zone d'activités EBERLING (par courrier en date du 16 août 2006) auprès de la Commission Départementale des Equipements Commerciaux (CDEC).

Parallèlement, la SARL DUPOUX-KIRSCHER, par son courrier du 30 août 2006, demande le renouvellement de l'autorisation initiale du Conseil Municipal du 7 novembre 2003 pour le dépôt d'un nouveau dossier auprès de la CDEC du Haut-Rhin.

Par ailleurs les consorts DUPOUX-KIRSCHER ont demandé à pouvoir acquérir les terrains d'assiette du projet SUPER U et de la station service, à savoir 2,0310 hectares à détacher de la parcelle cadastrée Section 8 n°251. Ils restent également candidats pour l'acquisition des parcelles cadastrées Section 8 n°127, 201 et 202 pour réaliser des surfaces commerciales complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

- Trois autorisations CDEC ont été initialement accordées respectivement à la SARL DUPOUX-KIRSCHER (5 oui, 1 non), la Société WELDOM (5 oui et 1 abstention) et la Société DIWA (6 voix pour). La première a fait l'objet d'un recours en annulation déposé par la S.A. WALDIJO.
- La Commune a été partie prenante dans la procédure en appel initiée par la SARL DUPOUX-KIRSCHER contre le jugement du tribunal administratif de STRASBOURG ayant annulé la décision CDEC.

- La SARL DUPOUX-KIRSCHER a déposé le 10 août 2006 un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat demandant l'annulation de l'arrêt de la Cour d'Appel de NANCY du 1^{er} juin 2006 ayant rejeté sa requête en annulation du jugement du tribunal administratif de STRASBOURG.
- La Société WELDOM, qui dispose d'un permis de construire accordé le 3 mai 2006, souhaite avoir rapidement des garanties concernant le devenir de la zone Eberling, pour pouvoir démarrer la construction du magasin projeté dans les meilleurs délais.
- Le compromis de vente signé entre la Commune et la SARL DUPOUX-KIRSCHER d'une part, la Commune et la Société WELDOM d'autre part, a été renouvelé par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006.

Monsieur le Maire propose de conserver une certaine cohérence avec les décisions antérieures du Conseil Municipal en respectant ses engagements déjà pris (signature de promesses de vente) et donc de répondre favorablement à la demande de la SARL DUPOUX-KIRSCHER. Il précise par ailleurs que la nouvelle demande CDEC peut avoir une issue plus rapide que la procédure engagée en Cassation (si le jugement de la Cour d'Appel est annulé, l'affaire sera renvoyée devant une autre Cour d'Appel Administrative).

Pour tous ces motifs, il demande au Conseil de délibérer en faveur d'une autorisation pour la création d'un SUPER U.

Monsieur HEISLER se montre perplexe et souhaiterait que l'on prenne davantage en considération l'offre de Monsieur DELEAU, déjà implanté au village. Monsieur le Maire rappelle l'effet catastrophique du recours de la S.A. WALDIJO par rapport aux intérêts commerciaux et économiques de la Commune ainsi qu'à l'emploi dans une conjoncture de chômage en forte augmentation. Il souligne également que la S.A. WALDIJO avait toute latitude pour réaliser cette opération avant la demande initiale de la SARL DUPOUX-KIRSCHER, mais qu'elle s'était déclarée non encore prête.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Monsieur HEISLER s'abstenant,

- AUTORISE** la SARL DUPOUX-KIRSCHER, représentée par MM DUPOUX et KIRSCHER à déposer auprès de la CDEC du Haut-Rhin son dossier pour la création d'un SUPER U à WALDIGHOFFEN.
L'autorisation vaut pour la parcelle de terrain, propriété de la Commune de WALDIGHOFFEN, cadastrée section 8 n°251, d'une surface de 3,1410 hectares dont 2,0310 hectares pour l'emprise SUPER U.
Elle est valable un an avec possibilité de reconduction.
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives concernant cette autorisation.

5.1.2. Création d'une station service

La création de la station-service nécessite également une prise de position du Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Monsieur HEISLER s'abstenant,

- AUTORISE** la SARL DUPOUX-KIRSCHER, représentée par MM DUPOUX et KIRSCHER à déposer auprès de la CDEC du Haut-Rhin son dossier pour la création d'une station service à WALDIGHOFFEN.
L'autorisation vaut pour la parcelle de terrain, propriété de la Commune de WALDIGHOFFEN, cadastrées section 8 n°251, d'une surface totale de 3,1410 hectares dont 108 m² pour la station service.
Elle est valable un an avec possibilité de reconduction.
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives concernant cette autorisation.

5.2 Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la SERM est chargée d'élaborer des études concernant la desserte de la zone Eberling, dans le cadre d'une convention de mandat. Il remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie pour sa pré-étude générale sur les grandes options d'aménagement de ce secteur..

Monsieur EGLIN souligne que le financement de l'aménagement des accès de la zone Eberling incombe à la Commune, ou à la Communauté de Communes Ill et Gersbach si cette zone est reconnue d'intérêt communautaire. La Collectivité peut également décider de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un mandataire, qui deviendra alors propriétaire du site pour une période pouvant aller en principe de 10 à 15 ans.

Monsieur le Maire souhaite des précisions quant au mode de gestion qu'il convient de retenir. Pour être en mesure de faire le bon choix d'ici la fin de l'année 2006, il est nécessaire de disposer d'une étude de faisabilité traitant de toutes les options possibles et précisant leurs financements respectifs.

Par ailleurs, la mise en place du PPRI pourrait renchérir considérablement l'accès Nord de la zone (une revanche de sécurité pourrait être imposée, modifiant largement l'enveloppe prévisionnelle pour l'ouvrage). Monsieur le Maire se déplacera le 27 octobre prochain à la D.D.A.F. avec la SERM et le maître d'œuvre INGEDIA pour évoquer le problème et négocier une solution technique réaliste pour la réalisation d'un ouvrage aux dimensions acceptables, notamment en ce qui concerne les autres occupations du terrain.

A noter que la SCI WELDOM a annoncé clairement sa volonté de s'installer sur la zone Eberling sans avoir de garanties concernant l'installation de SUPER U.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, pour avancer sur ce dossier en toute connaissance de cause, de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude complémentaire de faisabilité portant sur les modalités d'aménagement et de gestion de la zone Eberling.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la proposition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- CHARGE** le Maire de lancer une consultation,

6. ELAGAGE DES RIVES DE L'ANCIEN CANAL DU SITE LANG

M. EGLIN fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder, avant clôture de l'opération « Aménagement du Site Lang » à des travaux d'élagage des rives de l'ancien canal usinier du Site Lang, correspondant à l'abattage, le débardage et l'évacuation des tiges de saules. Une consultation a été lancée pour l'exécution des travaux.

Deux devis sont parvenus en mairie :

- ⇒ devis de l'ONF pour un montant de 2 440 € HT, soit 2 918,24 € TTC,
- ⇒ devis de l'entreprise ROLAND PETER (Hindlingen) d'un montant de 2 080 € (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur EGGENSPIELER, Adjoint, rejoignent la séance à 20h 05.

Monsieur le Maire s'excuse de ce retard résultant de la visite des stations d'épuration avec les habitants de GRENTZINGEN, et reprend la présidence de la séance en remerciant Monsieur EGLIN de l'avoir remplacé pour les points précédents sauf le chapitre 5, présenté après ce chapitre 6.

Monsieur le Maire propose de décider des travaux et de choisir le moins-disant, qui a déjà donné satisfaction sur une autre intervention (abattage de 8 peupliers).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise ROLAND PETER (Hindlingen) d'un montant de 2 080 € (TVA non applicable, art. 293 B du CGI),
- CHARGE** le Maire de faire exécuter les travaux,
- AUTORISE** le Maire à payer la facture correspondante,
- VOTE** le crédit nécessaire à inscrire au budget 2006, au compte 61524 – bois et forêt.

7. MAISON MEDICALISEE POUR PERSONNES AGEES

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.06.2006	10	EHPAD : assistance à maîtrise d'ouvrage - foncier
11.05.2006	7	Acquisition de terrains et modification du POS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état d'avancement du projet de modification du P.O.S. dont l'enquête publique est en cours. Une bande de terrain d'environ 25 m de large en zone NAa sera réservée à la construction. Lui

succède en zone NAe, une bande de terrain d'une largeur d'environ 80 m réservée à l'EHPAD. A l'arrière de celle-ci, on retrouve la zone d'activités d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise ensuite l'échéancier de la réalisation de l'EHPAD :

- | | |
|--|---------------------------------|
| ♦ Phase concours architecture : | Fin octobre 2006 à juillet 2007 |
| ♦ Sélection du contrôleur technique et coordonnateur SPS : | Septembre 2007 |
| ♦ Validation Avant Projet Sommaire : | Mi-octobre 2007 |
| ♦ Approbation de l'Avant projet Définitif : | Mi-décembre 2007 |
| ♦ Dépôt permis de construire : | Mi-décembre 2007 |
| ♦ Etudes de projet : | Janvier à mars 2008 |
| ♦ Lancement procédure Appel d'Offre des travaux : | Début mai 2008 |
| ♦ Mise au point des offres : | Mi-juillet 2008 |
| ♦ Avis d'attribution des marchés : | Mi-octobre 2008 |
| ♦ Démarrage des travaux : | Décembre 2008 |
| ♦ Fin des travaux : | Décembre 2010 |

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met à disposition le terrain d'emprise qu'elle achète aux particuliers et rétrocède ensuite à « Habitat de Haute Alsace », Maître d'Ouvrage du projet. Il va solliciter les propriétaires en vue d'obtenir l'autorisation pour le compte du Maître d'Ouvrage de réaliser des sondages de sol, indispensables en phase concours de maîtrise d'œuvre.

Des arpentages devront être effectués pour les terrains des propriétaires ne souhaitant pas céder la totalité, puis au final pour le projet EHPAD proprement dit. Une réunion sera organisée avec les propriétaires et le notaire retenu pour la rédaction des actes de cession.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de confier la rédaction des actes de cession à la SCP KOENIG-BAEURLIN/ANDELFINGER (Altkirch),
- AUTORISE** le maire à signer les actes de cession,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent, et à régler les dépenses correspondantes.

8. RUE D'OVERDORF : ENQUETE PUBLIQUE COMMUNALE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
18.08.2006	9	Acquisition de terrains WERMUTH
16.06.2006	4	Centre de Secours : protocole d'accord

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'aliénation de la portion de la rue d'Oberdorf, constituant un chemin rural affecté à l'usage du public, mais faisant partie du domaine privé de la Commune.

En effet, cette portion de la rue d'Oberdorf fait partie du terrain d'assiette du futur centre de secours pour lequel la Commune s'est engagée, lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, à céder l'emprise nécessaire.

Cette aliénation pourra être arrêtée après une enquête publique préalable.

Un commissaire enquêteur sera nommé et siègera à la Mairie pour recevoir les observations émises par la population.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE** un avis favorable à l'aliénation d'une portion du chemin rural (rue d'Oberdorf),
- AUTORISE** l'enquête publique préalable et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal dans ce sens,
- AUTORISE** le Maire à désigner le commissaire enquêteur chargé du suivi de l'enquête,

- CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de cet objectif.

9. CLASSE DECOUVERTE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Ecole Elémentaire de FERRETTE, qui organise une semaine de découverte avec ses élèves du 20 au 25 novembre 2006.

Le coût du séjour est de 43 € par jour et par enfant, soit 215 € par enfant. Le Conseil Général accorde une subvention de 75 € par enfant, correspondant à 15 € par jour. L'Ecole fait appel aux communes de résidence des enfants afin d'apporter une aide similaire.

Monsieur HEISSLER demande si l'école de WALDIGHOFFEN a bénéficié d'une aide pour ses élèves non résidents pour l'organisation de séjours similaires. Monsieur le Maire reconnaît que cela n'est pas le cas.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l'Ecole Elémentaire de FERRETTE de 75 € en tant que participation à l'organisation de la classe de découverte à STOSSWIHR d'un enfant de la Commune de WALDIGHOFFEN, du 20 au 25 novembre 2006,
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever au compte 6574 et à verser à la CLIS-Ecole élémentaire de FERRETTE.

10. DIVERS

10.1 Ristourne CIADE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la CIADE accorde à la Commune de WALDIGHOFFEN une ristourne de 10% de la cotisation 2005, soit 497,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la ristourne de la CIADE d'un montant de 497,00 €

10.2 Cession d'une portion de terrain communal sise Impasse des Alouettes à M. NICOLAI ARNO

Rappel des délibérations :

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
22.09.2006	11.6	Cession d'une parcelle communale sise Impasse des Alouettes à Mme BRUNNER et M. SCHEIDECK

Dans la continuité de la décision prise lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur NICOLAI ARNO, résidant 9 Impasses des Alouettes souhaite acquérir le reliquat de la parcelle cadastrée Section 7 n°240/180, pour laquelle Madame BRUNNER Sandra et Monsieur SCHEIDECK Cédric se sont d'ores et déjà portés acquéreurs.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le même tarif de 600 € l'are correspondant à la valeur estimée des Domaines pour des parcelles en zone NA, étant entendu que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge du demandeur.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord** concernant la vente du reliquat de la parcelle communale cadastrée Section 7 n°240/180 à Monsieur NICOLAI ARNO, demeurant 9 Impasse des Alouettes,
- FIXE** le prix de vente à 600 € l'are,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

10.3 COMMUNE/SIRGUEY : résolution de cession

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que plusieurs entrevues constructives ont eu lieu avec les conjoints SIRGUEY en vue d'aboutir à un règlement à l'amiable du litige qui les a opposés à la Commune de Waldighoffen.

Monsieur le Maire rappelle rapidement les faits :

Les époux SIRGUEY ont déposé en avril 2004 une requête en annulation devant le tribunal administratif de STRASBOURG, concernant la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2004 décidant la résolution de cession sur le bâtiment anciennement « bureau » de l'usine Lang. Cette requête a été rejetée le 21 octobre 2005.

La négociation amiable en cours tend à aboutir à la rédaction devant notaire d'un protocole d'accord.

L'avocat des consorts SIRGUEY a porté son choix sur le cabinet notarial de Maître STEHLIN.

Monsieur le Maire expose les termes de cet accord exposé dans le courrier en date du 7 septembre 2006 de Maître GILLIG, chargé de défendre nos intérêts :

1/ Commune :

- ~ suppression de l'obligation contractuelle d'affectation du Moulin et du rez-de-chaussée des bâtiments principaux et radiation de ce droit de résolution figurant au Livre Foncier,
- ~ suppression du droit de résolution concernant les appartements,
- ~ suppression de l'interdiction de morcellement du Moulin,
- ~ possibilité laissée aux Consorts SIRGUEY de créer un ou plusieurs appartements aux lieu et place de l'actuelle salle d'exposition.

2/ Sirguy :

- ~ cession à la Commune des parcelles cadastrées Section 3 n° 449 et 450, moyennant un prix global pour les deux parcelles (2.31 ares au total) de 1 672,50 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le choix de Maître STEHLIN à qui sera confié la rédaction du protocole d'accord et de l'acte de cession des parcelles suscitées.

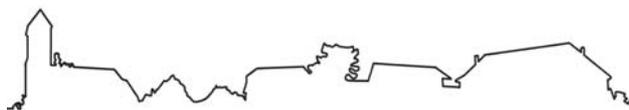
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord** aux fins de charger Maître STEHLIN, Notaire à HIRSINGUE, de rédiger le protocole d'accord et l'acte de cession concernant les parcelles cadastrées Section 3 n°449 et 450,
- AUTORISE le Maire** à signer le protocole d'accord et l'acte de cession,
- AUTORISE le Maire** à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent, et à régler les dépenses correspondantes.

Interventions :

- ♦ *Monsieur HEISLER fait allusion aux photos parues dans le dernier bulletin communal d'octobre 2006 actant du manque de civisme de certains utilisateurs des bennes de tri des déchets, et s'inquiète de savoir si un site sera prochainement aménagé. Monsieur le Maire l'informe que la Communauté de Communes Ill et Gersbach a entamé les démarches nécessaires. Le coût d'une telle opération est de 80 000 € et il a fallu rechercher des subventions.*
- ♦ *Monsieur GRIENENBERGER demande si les brigades vertes ont d'ores et déjà intégré la Commune de WALDIGHOFFEN dans leurs tournées hebdomadaires. Monsieur le Maire l'informe que c'est le cas depuis fin août 2006.*
- ♦ *Monsieur KUENY signale deux ampoules de lampadaires cassées rue des Cigognes. Monsieur EGGENSPIELER se charge de faire le nécessaire.*
- ♦ *Monsieur HEISLER signale que le parapet du pont situé rue du Château est arraché.*
- ♦ *Monsieur GRIENENBERGER déplore le mauvais état du trottoir rue de Bâle.*
- ♦ *Monsieur HEISLER évoque le problème de stationnement de véhicules devant l'enseigne de restauration rapide rue de Bâle : les véhicules empiètent sur les trottoirs et contraignent les piétons à se déplacer sur la chaussée. Monsieur EGGENSPIELER et Monsieur SCHIELIN sont d'avis que des plots en fonte pourraient être installés en bordure de trottoir pour éviter les stationnements intempestifs.*
- ♦ *Monsieur le Maire estime qu'il y aurait lieu également de relever les améliorations et réalisations intervenues notamment grâce au travail des ouvriers communaux qui ont procédé notamment à la réfection du mur du cimetière.
Il regrette que ces interventions de « dernière minute » ne portent toujours que sur des points de détail qui pourraient être signalés plus rapidement en-dehors des réunions et donc traités plus rapidement.*

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 17 novembre 2006. La SERM viendra y présenter en début de séance les candidatures en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'entrée sud et des rues du centre urbain.



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG : THÉ DANSANT ET BANQUE ALIMENTAIRE



Le dimanche 26 novembre, l'Association des Donneurs de Sang, présidée par Lilliane MUNCH, a organisé avec grand succès son **Thé Dansant** annuel, pour le plaisir des

nombreux participants. Comme toujours, l'orchestre Guy et Robert FRIESS a animé cette après-midi dansante. Comme à son habitude, les Donneurs de Sang avaient consacré les 24 et 25 novembre à la collecte pour la Banque Alimentaire.

UNC : GEORGES SCHERRER DÉCORÉ

C'est à son domicile, le 29 novembre 2006, que Georges SCHERRER a été décoré du Djebel en argent par Léon LABORDE, président honoraire de la Section locale de l'UNC.

La cérémonie s'est déroulée en présence du président Paul GOLDEMANN, du secrétaire Albert BURGET et de la fille du récipiendaire Marie-Christine GRIENENBERGER, présidente honoraire du Souvenir Français.

Georges SCHERRER est l'un des deux survivants des six membres-fondateurs de la Section de Waldighoffen et environs. Depuis sa création en 1978 jusqu'en 2005, il a assumé le poste de trésorier. Lors du changement de présidence et du comité, mais surtout pour raison de santé, il s'est retiré de ses fonctions.

C'est grâce à son engagement et à la gestion saine durant ces 27 années, que ses successeurs ont pu reprendre une situation financière confortable et équilibrée.

(Paul GOLDEMANN)



CONCERT DE NOËL LE 22 DÉCEMBRE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :



C'est à l'église, et au bénéfice de sa rénovation, que vous pourrez assister ce **22 décembre à 19h30 à un magnifique concert** offert par la Chorale Interparoissiale et la Chorale des Enfants.

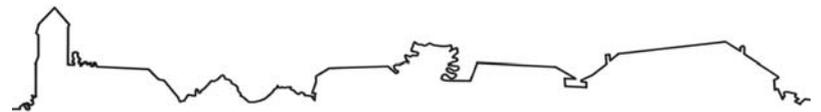
En voici le **programme** :



Chorale :	Bambins et gamines	
Conte de Noël 1998	La petite étoile	partie 1
Chant :	Fleurs de Noël	
Conte de Noël 1998	La petite étoile	partie 2
Chant :	Berceuse	
Conte de Noël 1998		partie 3
Chants :	Les flocons - la neige Noel Russe Kommet ihr Hirten	
	Texte de Sainte Thérèse ou Noël des pasteurs	
Chant :	Hymne de la nuit	
	Texte de Sainte Thérèse	
Chant :	Entre le bœuf et l'âne gris Il est né.....	



Travaux ...



... réalisés par les ouvriers municipaux ...



Réfection du mur du cimetière
Octobre 2006



Mise à jour de 2 magnifiques
bancs dans un coin de nature
embelli par cette découverte !
Octobre 2006

... programmés sur la piste cyclable ...



Pour arrêter la circulation des voitures de transit ...

Déchets découverts ...



Dans un pré
(Les carpes des nombreux
étangs du Sundgau adorent le
pain rassis ! Pensez-y)

DIB allumés sur terrain
communal



Cent ans de POSTE à Waldighoffen ...

1871-1971

par René MINERY



◆ 1871-1918

Le restaurant Grosguth-Schielin en 1913



Waldighofen était desservi par la diligence de la Kaiserliche Deutsche Post. Cette dernière s'arrêtait à l'auberge Grosguth-Schielin (actuellement 10, rue de la République) où le « Briefbote » réceptionnait le courrier pour la distribution et où les usagers pouvaient déposer leur courrier.

Puis la K.D.Postagentur fut installée dans la maison N 149 de la « Bezirkstrasse N 9 » appartenant à Biechelin Aloys, sise entre le restaurant Enderlin et Misslin Blaise. Cette maison légèrement en retrait (de la rue du Maréchal Joffre actuelle) fut démolie dans les années 1950 et sur cette parcelle, le Crédit Agricole agrandissait par deux fois sa banque.

A gauche, emplacement où se trouvait la maison Biechelin



Vers 1900, l'agence postale fut transférée dans la maison du maire, Joseph Schmitt-Stolz, à la « Herrenwegstrasse », actuellement 22, rue de la République. La sœur du maire, Rosalie Schmitt, assurait la permanence aidée par sa mère Thérèse, née Eglin. Après le mariage de Rosalie avec un inspecteur de la poste (François Joseph Biechler) en 1905, c'est sa belle-sœur, Mme Eugénie Schmitt-Albersammer qui prit la relève. Sa belle-sœur, Thérèse Schmitt était en 1910 « Postgehilfe », agent auxiliaire.

◆ 1919-1940

L'Alsace redevenue française après l'armistice du 11 novembre 1918, l'Agence Postale (type Alsace-Lorraine) de Waldighofen, évolua toujours dans le même bâtiment et avec la même tenancière. A ce moment il y avait très peu d'abonnés au téléphone. Les établissements Emmanuel Lang et Fils étaient les premiers à être liés au standard vers la fin du 19^{ème} siècle et portaient le N 1 « Fernspecher Waldighofen ou N 1 Fernruf ». Par la suite, des commerçants et quelques artisans ont profité de l'évolution, ce qui ramenait à 19 abonnés en 1939.

Vers 1930, la fille aînée de Eugénie, Yvonne Schmitt prit la relève et était titularisée comme chef de l'agence. Avec l'importance de la communication, (standard, courrier, paquets, mandats, aire pour les facteurs), l'agence devenait trop exigüe, un agrandissement au frais de la tenancière s'imposa.

Durant l'occupation allemande, Melle Yvonne Schmitt est arrêtée en 1943 pour acheminement de lettres aidant à l'évasion des incorporés de force. Elle passa durant onze mois successivement au camp de Schirmeck et dans les prisons de Konstanz et Gotteszell. La population de notre village, très soudée, résistait à l'occupant et personne ne voulait s'installer dans le local.

Le bureau de poste fut transféré dans une partie de la maison, réquisitionnée par l'occupant, du boucher Wermuth (actuellement 14, place Jeanne d'Arc), dont les propriétaires s'étaient évadés en Suisse.

L'ancien facteur des PTT, Victor Vetter, dit « Isidore » et son épouse furent nommés par les autorités.



Maison Schmitt avec l'Agence Postale en 1970

◆ 1945-1971

Après la libération, reprise de l'Agence Postale, 22, rue de la République par Melle Yvonne Schmitt.

En 1965, la municipalité a accepté la demande des P&T concernant la construction d'une nouvelle agence postale, bientôt promue recette distribution. Le nombre de communes desservies passera de 8 à 16. Un 1^{er} avant-projet élaboré par l'architecte communal, M. Schlegel est transmis pour approbation. Retour du dossier avec mention suivante : « En vue du nouveau projet de restructuration des P&T, il faudra prévoir une extension des locaux ». Un nouveau projet fut établi, mais l'emprunt n'a pas pu être réalisé par suite de la pénurie des crédits. En septembre 1969, l'adjudication a eu lieu.

◆ 1970-1971

La nouvelle construction est accolée à droite de la mairie de manière à former un édifice jumelé. L'entreprise de construction locale ; « Knoll-Frischinger » a effectué le gros œuvre.

L'opinion publique a été sensibilisée aux problèmes de la modernisation et d'extension des moyens de télécommunications et l'administration des PTT raccordera de nouveaux abonnés et introduira l'automatisation du réseau. Dans le Haut-Rhin, seul le groupement téléphonique d'Altkirch est encore doté d'une exploitation « manuelle », puisque toutes les communications téléphoniques sont établies par l'intermédiaire des opératrices d'Altkirch et de Ferrette. Entre temps, les PTT ont implanté, derrière le bâtiment en construction du futur Hôtel de la Poste, l'un des 8 « satellites » abritant les installations techniques de l'automatique intégral du téléphone. Le centre de Waldighoffen est conçu au départ pour 300 abonnés. Notre commune avait 44 abonnés en 1963. La mise en service est prévue pour avril 1971. Les abonnés disposeront d'un appareil muni d'un cadran et leur numéro passera à 6 chiffres.

Mairie en 1969 avant la construction de l'Hôtel de la Poste



(Photos collection René MINERY)

Le 1^{er} juin 1971, Mr. Roubertou, receveur et Melle Schmitt ont pris leurs fonctions dans les nouveaux locaux.

C'est le 3 octobre 1971, que l'inauguration officielle a lieu. Robert Galley, ministre des PTT a envoyé ce jour un télégramme.

Fin 1971, Melle Yvonne prit la retraite. La famille Schmitt avait assuré durant 3 générations - plus de trois-quarts d'un siècle - la permanence de la poste.



Mairie et Hôtel de la Poste fin 1971



UNC ...

Dans « Vivre à Waldighoffen » numéro 68, nous vous avons fait le compte-rendu en pages couleurs de cet événement qui a eu lieu le 1er octobre 2006. Nous sommes heureux de vous présenter quelques autres photos et un texte que M. Paul GOLDEMANN, président de la Section de Waldighoffen, nous a fait parvenir.



Le 1^{er} octobre, la section locale, sous la présidence de Paul GOLDEMANN, avec l'appui de la commune, a organisé l'Assemblée générale du sous-groupe d'ALTKIRCH dans la nouvelle salle du « Forum ». Les 23 sections du sous-groupe furent représentées par plus de 100 délégués. Avant l'assemblée eut lieu, conformément aux statuts, l'élection des membres du tiers sortant du comité.

Après constitution du comité, Alphonse MONNET fut élu au poste de président à la grande majorité des voix et en remplacement du président Jean WEIGEL, démissionnaire après 16 années passées à la tête du sous-groupe.

La partie statutaire fut rondement menée en présence du maire de Waldighoffen, Monsieur Henri HOFF, de son adjoint Guy EGGENSPIELER et du président Etienne HAFNER.



Pendant l'assemblée, la médaille du Djebel en argent fut remise à Albert BURGET et Antoine MECKER, le Djebel en bronze à Joseph BLIND, Paul GOLDEMANN, Albert KOENIG et Jean WISS, pour service rendu à la section.

Un défilé amena les participants de la salle du Forum à l'église pour la cérémonie religieuse célébrée par le père François et réhaussée par la chorale Sainte Cécile.

A la sortie de l'église eut lieu la cérémonie au Monument aux Morts entouré d'une vingtaine de drapeaux et en présence de Monsieur Jean-Luc REITZER, député du Haut-Rhin et du capitaine Christophe FRITZ, commandant de la compagnie de gendarmerie d'ALTKIRCH. La cérémonie fut embellie par la présence d'enfants des écoles en costume régional, dirigés par la directrice des écoles, Madame Monique FLEURY.



Au cours de cette cérémonie se déroulait également une remise de médailles. Furent décorés de la Médaille de Reconnaissance de la Nation avec barette Afrique du Nord : BRUN Raymond, Romain DALLUNG, Bruno DOPPLER, Aloyse MULLER, Ernest MULLER et Claude STOLZ.

Un défilé, avec la participation des Sapeurs Pompiers en grand uniforme sous la direction du chef de corps Guy WUNENBURGER, suivi de la Musique Concordia et des drapeaux, amena les participants à travers les rues pavées aux couleurs nationales au préau de la salle polyvalente où fut servi un apéritif offert par la commune et enrichi par l'aubade de la Concordia sous la direction de Monsieur Mario WEIGEL.

Mettant l'apéritif à profit, Monsieur Jean-Luc REITZER tenait un vibrant discours en appelant au civisme et rappelant ses différentes interventions auprès des instances nationales au profit des anciens combattants et victimes des conflits. Il exprima sa joie de se retrouver dans les rues pavées de WALDIGHOFFEN, témoignage du patriotisme de ses habitants.

La journée se termina par un déjeuner festif, réunissant plus de 200 convives, dans la salle polyvalente richement décorée par les adhérents et les membres des familles de la section.

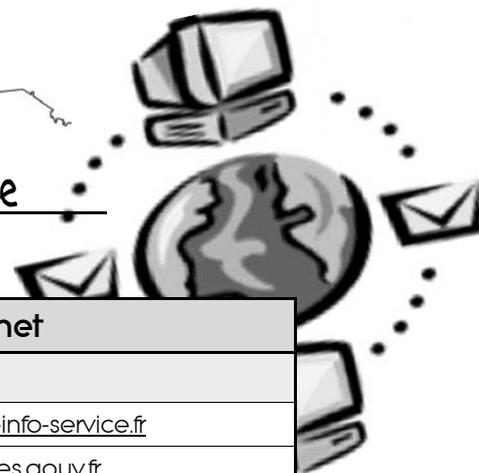
Pour conclure, ce fut une journée réussie qui resserre les rangs des anciens combattants de leurs familles et de leurs amis.



Paul GOLDEMANN

Faites le bon numéro ..

Coordonnées pouvant vous servir en cas de problème



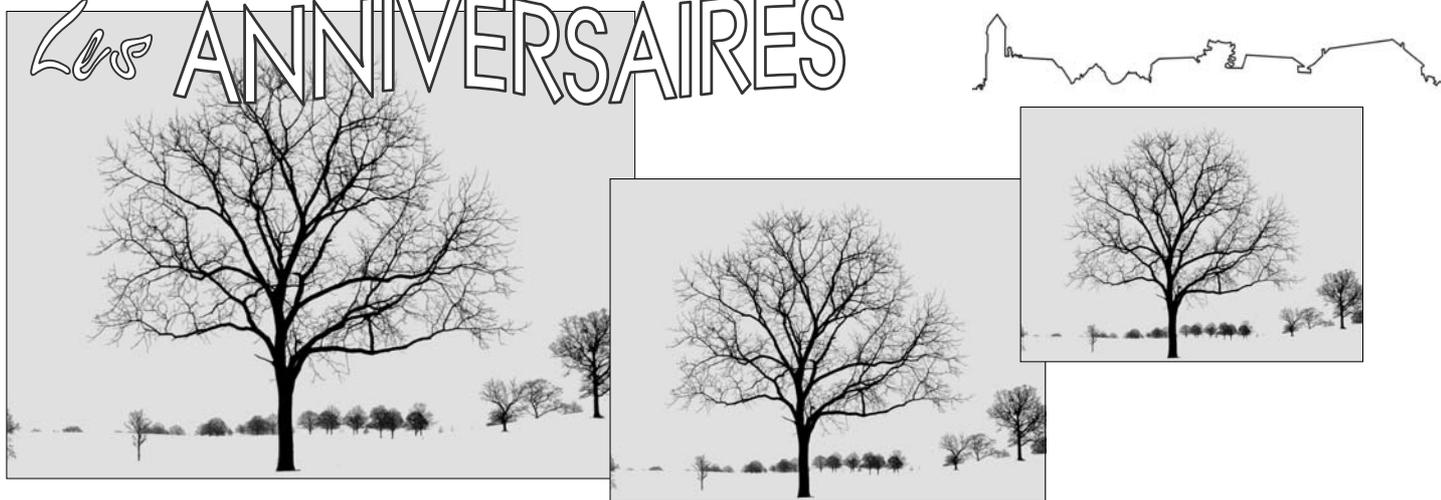
Thème	Numéro de téléphone	Site internet
Dépendances		
Tabac Info Services	0 825 309 310 (0,15 € / mn)	www.tabac-info-service.fr
Drogues Info Service	0 800 23 13 13 (gratuit d'un fixe. Appel non surtaxé au 01 70 23 13 13 pour les portables)	www.drogues.gouv.fr
Ecoute Cannabis	0 811 91 20 20 Prix d'un appel local.	www.drogues.gouv.fr
Ecoute Alcool	0 811 91 30 30 Prix d'un appel local.	www.drogues.gouv.fr
Maladies Chroniques		
Cancer Info Service	0 810 810 821 Prix d'un appel local.	www.ligue-cancer.asso.fr
Sida Info Service	0 800 840 800 Appel gratuit.	www.sida-info-service.org
VIH Info Soignants	0 810 630 515 Prix d'un appel local.	www.vih-info-soignants.org
Hépatites Info Service	0 800 845 800 Appel gratuit.	www.hepatites-info-service.org
Ligne de vie (accompagnement des personnes atteintes par le VIH, les hépatites et les cancers)	0 810 037 037 Prix d'un appel local pour le 1er appel, gratuit pour le suivi.	www.sida-info-service.org
Fin de vie (accompagnement de la fin de vie)	0 811 020 300 Prix d'un appel local.	www.cdrnfxb.org
Asthme et allergies Info Services	0 800 19 20 21 Appel gratuit.	www.asmanet.com
Maladies Rares Info Services	0 810 63 19 20 Prix d'un appel local.	www.plateforme.maladiesrares.org
Santé des jeunes		
Fil Santé Jeunes	0 800 235 236 Appel gratuit.	www.filsantejeunes.com
Phare Enfants Parents (maltraitements, pédophilie, etc)	0 810 810 987 Prix d'un appel local.	www.phare.org
Sexualité		
Ligne Azur (identité sexuelle)	0 810 20 30 40 Prix d'un appel local.	www.ligneazur.org
Droits des malades		
Droit des Malades Info	0 810 51 51 51 Prix d'un appel local.	www.sida-info-service.org
Sida Info Droits	0 810 636 636 Prix d'un appel local.	www.sida-info-service.org
Santé mentale		
SOS Amitié	01 40 09 15 22 (numéro fédéral qui réoriente vers les numéros locaux)	www.sos-amitie.com
Suicide Ecoute	01 45 39 40 00	suicide.ecoute.free.fr
SOS Suicide Phénix	01 40 44 46 45 ou 01 45 42 45 88	www.sos-suicide-phenix.org

Source : journal « Notre Temps »

Il est par ailleurs évident que les premières personnes à consulter sont votre médecin, votre infirmière scolaire et les associations que vous connaissez déjà.



LES ANNIVERSAIRES



JANVIER

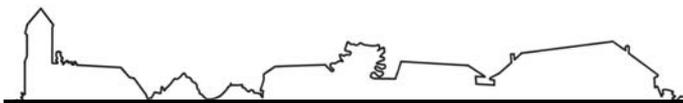
02.01 :	Monsieur MUNCH Marcel , né en 1931	76 ans
04.01 :	Madame MANGIALETTO – PANZONE Dora , née en 1928	79 ans
	Madame WALCH – HENLIN Hélène , née en 1930	77 ans
05.01 :	Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie , né en 1932	75 ans
06.01 :	Madame HEMMERLIN – FROBERGER Yvonne , née en 1930	77 ans
12.01 :	Monsieur SCHMITT André , né en 1932	75 ans
14.01 :	Madame SCHERRER – RUFÉ Cécile , née en 1929	78 ans
	Madame HEMMERLIN – WALCH Jacqueline , née en 1933	74 ans
15.01 :	Monsieur LITZLER Raymond , né en 1936	71 ans
20.01 :	Madame KUBLER – GESSER Marthe , née en 1934	73 ans
25.01 :	Monsieur SCHMITT Paul , né en 1926	81 ans
28.01 :	Monsieur NUSSBAUMER Jean , né en 1937	70 ans

FEVRIER

03.02 :	Madame SCHWEITZER – DOUBS Gérardine , née en 1936	71 ans
04.02 :	Madame MAIER – SCHMITT Irma , née en 1936	71 ans
10.02 :	Madame STOLZ – SCHMITT Anne , née en 1920	87 ans
13.02 :	Madame FEIST – VETTER Marthe , née en 1921	86 ans
14.02 :	Monsieur MUNCK René , né en 1927	80 ans
	Madame KAUFFMANN – FABREG Jeanne , née en 1937	70 ans
15.02 :	Madame RENCK – HELL Joséphine , née en 1914	93 ans
21.02 :	Monsieur SCHAFFHAUSER Fernand , né en 1927	80 ans
	Monsieur BAEURLIN Roger , né en 1930	77 ans
	Madame WALBOTT – KARRER Germaine , née en 1934	73 ans
24.02 :	Madame BOUZOURENE – TERDJEMANE Fatma , née en 1929	78 ans
	Madame GAERTNER-GOURMELON Madeleine , née en 1932	75 ans
25.02 :	Madame WIEDER – GROSHEITSCH Hélène , née en 1934	73 ans
	Madame KOCH – MORGEN Nicole , née en 1936	71 ans
28.02 :	Madame BRUNNER – UEBERSCHLAG Marguerite , née en 1915	92 ans

MARS

07.03 :	Monsieur MATTLER Antoine , né en 1912	95 ans
	Madame SCHUMACHER Yvonne , née en 1927	80 ans
14.03 :	Madame RICHARD – BILLAND Jeanne , née en 1927	80 ans
	Madame RICHARDSON – BOURGERY Shirley , née en 1932	75 ans
17.03 :	Monsieur GUY François , né en 1933	74 ans
18.03 :	Monsieur NOVIK Erwin , né en 1934	73 ans
19.03 :	Monsieur MEYER Joseph , né en 1932	75 ans
21.03 :	Monsieur KUBLER Robert , né en 1929	78 ans
	Madame EGLIN – ABY Marie-Madeleine , née en 1935	72 ans
23.03 :	Madame BERGER – JELSCH Suzanne , née en 1930	77 ans
26.03 :	Madame BAEURLIN – EGLIN Alphonsine , née en 1919	88 ans
27.03 :	Madame JERMANN – VETTER Claire , née en 1924	83 ans
31.03 :	Madame STOLZ – BAEURLIN Véronique , née en 1935	72 ans



Etat Civil

Naissances



Le 31 octobre 2006 : **Elise Lia THOMANN** et **Méline Chloé THOMANN**
de Emmanuel THOMANN et de Valérie BITTERLIN

Le 18 novembre 2006 : **Adam Samer KATBEH**
de Samer KATBEH et de Lara JORET

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

Décès

Le 14 octobre 2006 : Madame **BELTZ Yolande Astride**, née BAUMGARTNER, le 02 juin 1952 à HIRSINGUE.

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs condoléances les plus sincères à la famille de la défunte.



Inscription sur les listes électorales

La **date limite d'inscription** sur les listes électorales pour l'année 2007 est fixée au **29 décembre 2006**.

L'inscription doit se faire personnellement, en Mairie, et muni de sa Carte Nationale d'Identité et si possible de sa carte d'électeur.



Validité des papiers d'identité

Pensez à **contrôler les dates de validité de vos papiers d'identité** (Passeport et Carte Nationale d'Identité).

Ces pièces sont indispensables pour se rendre à l'étranger. Une fois le dossier de demande complet, le délai de fabrication est en moyenne de 2 semaines pour un Passeport et 3 semaines pour une Carte Nationale d'Identité (ces délais peuvent être significativement augmentés avant les périodes de départ en vacances).

A noter que la centralisation de fabrication des Passeport et Carte Nationale d'Identité a conduit à une impossibilité de réduire ces délais.

Les Passeports d'urgence sont délivrés uniquement sur présentation d'un justificatif pour motif humanitaire ou professionnel, par le Préfecture de COLMAR. Les départs en vacances ne sont plus pris en considération.

Avant de vous déplacer, il vous est possible de vous renseigner, par téléphone ou e-mail, sur les modalités et pièces à fournir, à la Mairie de WALDIGHOFFEN.



Fête de Noël des Retraités ...



En ce beau dimanche de décembre, environ 150 retraités de WALDIGHOFFEN ont été une nouvelle fois conviés par la Municipalité à un repas suivi d'une après-midi récréative. Cette rencontre a permis à tous d'apprécier un très bon repas et un spectacle de qualité, en un mot de vivre un bon moment ensemble.

Sous la houlette de Françoise JERMANN, une escouade de bénévoles toujours aussi motivés par le plaisir de rendre service, a travaillé d'arrache pied. Les enfants de l'école ont présenté des danses et de magnifiques chants, accompagnés par la chorale interparoissiale. Puis la musique Concordia a, comme chaque année, ravi tous les spectateurs.



Rendez-vous dans un an !



Nous sommes particulièrement honorés par la visite régulière que nous font M. et Mme POLYCARPE lors d'événements importants à WALDIGHOFFEN.

Enseignants et directeur pendant de nombreuses années dans notre village, ils se sont déplacés également ce dimanche depuis leur lieu de retraite de LIEPVRE. Leurs nombreux anciens élèves ne les oublient pas.

Repères ...

Événements au fil des jours ...

➔ Le 8 novembre 2006 :
Salon des éditeurs scolaires



En ce mercredi matin s'est tenu au Forum un très intéressant Salon des éditeurs scolaires. De nombreux visiteurs, en particulier plus de 300 enseignants du Primaire, se sont déplacés à WALDIGHOFFEN pour cette occasion.



➔ Le 19 novembre 2006 : Journée nationale des assistantes maternelles



Photos Armelle KUNTZ

Les responsables des Relais Assistantes Maternelles (RAM) de HAGENTHAL, HIRSINGUE, FERRETTE, MUESPACH et SEPOIS se sont associés au Forum pour célébrer la seconde édition de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles.



Fabrication de gâteaux de Noël, ateliers de bricolage, de poterie avec J-Jacques RYSAK, de maquillage, ont occupé les nombreux parents et enfants venus en ce dimanche matin passer un bon moment ensemble. Les conteuses de l'association COQUELICORNE et la clown BOUILLOTTE n'étaient pas en reste !

➔ Le 22 novembre 2006 : Podiums nationaux pour la JAS (Jeunesse Accordéon du Sundgau)

La JAS envoie chaque année quelques uns de ses jeunes musiciens aux finales nationales de l'AMF (Académie Musicale de France). En individuels Marie WALDT (Muespach-le-Haut) et Quentin REY (Bettlach) ont été primés. Le quintette composé de Marie WALDT, Quentin REY, Laura STEFAN (Waldighoffen), Thibaut HEMMERLIN (Muespach-le-haut) et Jérémy REY (Oltingue) a obtenu une belle 2^{ème} place Élémentaire.

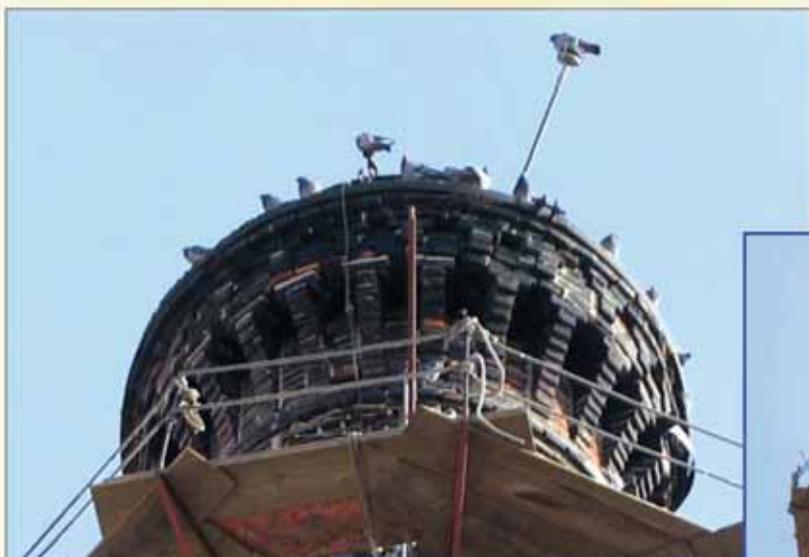
Pour récompenser ces jeunes, une réception a été organisée dans les locaux de la JAS, en présence de Henri HOFF et Michel WITTIG, Maires de Waldighoffen et Bettlach, d'où sont originaires deux des musiciens, du Président JJ SCHNECKENBURGER, du Directeur Philippe REY et des parents.

Nos félicitations toutes particulières à Laura.



Photo DNA

La cheminée du site Lang en travaux. Images insolites



Vue du village depuis le sommet de la cheminée.
Nous en présenterons d'autres au fil des prochains numéros.